

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE BANGOR du 9 avril 2025 à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2025
- Affectation des résultats 2024 Budget Principal et Budget « Accueil et Camping »
- Fixation des taux de fiscalité directe locale 2025
- Vote du budget primitif 2025 Budget Principal et Budget « Accueil et Camping »
- Personnel - création emploi suite avancement de grade filière technique
- Subvention voyage scolaire à Dinard élèves école de BANGOR juin 2025
- Contributions financières 2025 organismes de regroupement
- Participation aux frais de scolarisation enfants de Bangor scolarisés à l'école de LOCMARIA 2023/2024
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental programme voirie 2025
- Soutien projet « Ile Ambassadrice du Don d'Organes »
- Mise à jour bail commercial LE CABESTAN
- Divers.

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck - Monsieur Sébastien CHANCLU – Monsieur Stéphane SAMZUN - Madame Andrée LOREAL - Monsieur Gaël GIRARD - Monsieur Eric SAMZUN -. Monsieur Franck THOMAS - Monsieur Eric DELANOE - Madame Marie LIEBENGUTH - Monsieur Pierre-Yves LE GAL.

Madame Valérie LE BIHAN absente.

Madame Marie-Christine de la HOGUE – Madame Hélène JUGEAU, absentes excusées.

Madame Evelyne LOREAL absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Sébastien CHANCLU.

Secrétaire de séance : Monsieur Gaël GIRARD.

Madame Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 6 mars 2025 et le soumet à l'approbation des conseillers qui le valident à l'unanimité.

Madame Le Maire donne la parole à Mesdames Noëlle SCHLUMBERGER, Soazig LANCO et Annick BLASIARD, membres du bureau de l'Association AMD BELLE ILE (Association de Maintien à Domicile) venues présenter le rapport d'activité de l'année 2024. Elles ont fait part d'une situation qui s'est améliorée depuis l'an passé grâce aux dotations du département, aux subventions des communes et de diverses donations (entreprises et particuliers) malgré des

difficultés de recrutement liées à l'image du métier peu valorisé. En 2024, 117 personnes ont bénéficié des services d'AMD BELLE ILE, dont 18 personnes de BANGOR. Parmi les projets en cours : conventionnement et création d'un groupement de coopération social et médico social (GCSMS) fin 2025, rapprochement des activités des équipes au travers de projets communs (formations, Ehpad à domicile, valisette de constantes) à échéance fin 2027, une gestion centralisée et rapprochée d'AMD BELLE et du SSIAD.

Les membres de l'association remercient la collectivité du soutien apporté à leur activité.

Madame Le Maire ouvre la séance et propose aux conseillers de retirer deux points inscrits à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental programme voirie 2025 (pas d'actualité pour 2025)
- Mise à jour bail commercial LE CABESTAN (en attente de complément d'informations)

Les conseillers acceptent à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 budget Principal et budget « Accueil et Camping.

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D.5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Les comptes administratifs 2024 laissent apparaître les résultats suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget « accueil et camping »	151 087,96 €	124 267,58 €
Budget Principal	463 025,80 €	125 711,71 €

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide d'affecter :

Budget « Accueil et Camping » :

- 124 087,96 € au 002 pour la couverture des frais de fonctionnement.
- 27 000,00 € au compte 1068 pour financer les dépenses d'investissement.

budget Principal :

- 212 657,51 € au 002 pour la couverture des frais de fonctionnement.
- 250 368,29 € au compte 1068 pour financer les dépenses d'investissement.

OBJET : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2025

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L1612-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025 ;

Madame Le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2025 ;

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.92 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.01 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.69 %

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré, FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.92 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.01 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.69 %

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET «ACCUEIL et CAMPING »

Madame Le Maire rappelle que le budget communal est voté en nomenclature M57 depuis 2024 et expose :

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Madame Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame Le Maire soumet au conseil le projet de budget primitif 2025 établi par elle et arrêté comme suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget « accueil et camping »	DEPENSES 282 000,00 €	163 000,00 €
	RECETTES 282 000,00 €	163 000,00 €
Budget Principal	DEPENSES 1 991 000,00 €	2 413 000,00 €
	RECETTES 1 991 000,00 €	2 413 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote le budget primitif 2025 ainsi établi,
- Autorise Madame Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

OBJET : - CREATION D'EMPLOI PERMANENT- FILIERE TECHNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Après avoir entendu Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- la création à compter du 9 avril 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

OBJET : SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE DINARD élèves école communale du 23 au 27 juin 2025.

Madame Le Maire revient sur la décision du conseil municipal en date du 12 décembre 2024 attribuant la somme de 1300 € pour l'organisation du voyage scolaire à DINARD du 23 au 27 juin 2025 auquel les élèves du CP au CM2 doivent participer. Compte tenu du financement réparti entre l'Amicale des Parents d'Elèves, la commune et les familles, Madame Le Maire

propose d'attribuer 1 700 € supplémentaires pour ce voyage, ce qui correspond à l'enveloppe habituellement consentie pour le voyage en classe de neige.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la somme de 1 700 € qui sera versée à l'amicale de BANGOR.

OBJET : CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2025 AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser les sommes suivantes aux organismes de regroupement pour l'année 2025 :

- **Association LES ILES DU PONANT : 8 234,55 €** (4.35 € x 1 893 hab population DGF 2024)
- **VIGIPOL : 548,97 €** (0.29 € x 1893 hab population DGF 2024)
- **AMF DU MORBIHAN : 360,85 €** (0,35 € x 1031 habitants – population légale)

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE CHARGES SCOLAIRES ENFANTS DE BANGOR SCOLARISES A L'ECOLE COMMUNALE DE LOCMARIA– année scolaire 2023/2024.

Vu la délibération du conseil municipal de LOCMARIA en date du 5 février 2025 approuvant la participation financière des frais de scolarité pour deux enfants de BANGOR scolarisés à l'école publique de LOCMARIA pour l'année scolaire 2023/2024,

Vu les conditions de participation des frais de scolarité définies à l'article L 212-8 du Code de l'Education Nationale,

La Commune de Locmaria sollicite pour l'année scolaire 2023/2024 la participation financière d'un montant de 1 600,88 € pour :

- 2 enfants en primaire x 800,44 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

OBJET : SOUTIEN PROJET « ILE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANE »

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier d'une personne originaire de Belle-Ile-en-Mer ayant bénéficié à l'âge de 11 ans d'un don d'organe, proposant d'adhérer au collectif national greffe+, soutenu par l'Association des Maires de France, la Fondation de l'Académie de Médecine et l'Agence de la Biomédecine.

Afin de sensibiliser la population autour de ce sujet, Madame Le Maire propose que la commune soutienne cette initiative à travers différentes actions (intervention auprès de l'école, communication ...) et que l'île devienne « ambassadrice du don d'organes ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'accompagner cette initiative.

OBJET : SERVICE COMMUN « MISSION FONCIERE » - AVENANT n°1.

Vu la création en 2021 d'un service mutualisé entre la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer et les communes membres pour mener des actions en faveur de la stratégie agricole et la mise à disposition d'une chargée de mission « Foncier Agricole »,

Vu la délibération DELIB2024-38 du 7 octobre 2024 du conseil municipal approuvant le renouvellement de la convention du service commun « Mission Foncière » et la répartition du coût de fonctionnement du service entre les quatre communes à hauteur de 40 % du temps de travail de la chargée de mission, pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027,

Vu l'avis du Comité Social Territorial commun en date du 3 septembre 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prolonger la convention initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2027,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier le coût de fonctionnement du service à la charge des communes,

Madame Le Maire propose au conseil municipal :

- De signer l'avenant n°1 prolongeant la convention « Mission Foncière » jusqu'au 31 décembre 2027 et modifiant la répartition des coûts de fonctionnement pour cette même période définie comme suit :

	Service commun	Répartition par membre adhérent au service commun			
		BANGOR	LE PALAIS	LOCMARIA	SAUZON
Prévision d'utilisation du service (en unités de fonctionnement):	2 844 heures	711 heures	711 heures	711 heures	711 heures
Coût total prévisionnel	83 898 €	20 974,50 €	20 974,50 €	20 974,50 €	20 974,50 €
Frais de fonctionnement complémentaires prévisionnels	13 140 €	3 285 €	3 285 €	3 285 €	3 285 €
Coût total prévisionnel :	97 038 €	24 259,50 €	24 259,50 €	24 259,50 €	24 259,50 €

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention autorise Madame Le Maire :

- A signer l'avenant n°1 prolongeant la convention « Mission Foncière » jusqu'au 31 décembre 2027 et modifiant la répartition des coûts de fonctionnement pour cette même période.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE D'OUESSANT AU TITRE DE LA SECURITE MARITIME.

Lors du Comité syndical du 22 mars 2025 du syndicat mixte Vigipol, le délégué de Ouessant a exposé le projet porté par la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO), suscitant de vives inquiétudes parmi les habitants et les professionnels de la mer en Iroise. Ce projet prévoit la réduction de la portée du phare du Créac'h, qui passerait de 30 à 19 milles nautiques.

Cette modification impliquerait le remplacement du système optique actuel, classé monument historique depuis 2011, par un feu industriel, altérant ainsi l'intégrité des lentilles de Fresnel et faisant disparaître la signature lumineuse unique du phare du Créac'h.

Face à ces enjeux, la commune de Ouessant a reçu plusieurs soutiens, notamment celui de la députée Madame Mélanie THOMIN, du Président de la Région Bretagne, et de plusieurs communes, qui ont d'ores et déjà adopté une motion afin de s'opposer à ce projet. Par ailleurs, un courrier en date du 17 mars 2025 de la députée finistérienne, Madame THOMIN, et cosigné par 20 personnalités bretonnes (Région Bretagne, parlementaires, exécutifs locaux), a été adressée à la Ministre, Madame PANNIER-RUNACHER en ce sens.

Vigipol partage cette inquiétude et appelle à une mobilisation contre ce projet qui affaiblirait un maillon essentiel de la sécurité maritime dans une zone à fort trafic.

Les risques identifiés sont multiples :

- > **Une augmentation du risque d'accidents et de pollutions** : L'entrée de la Manche est l'une des zones maritimes les plus fréquentées au monde. Réduire la portée du phare du Créac'h reviendrait à diminuer la visibilité pour les navigateurs et à accroître les risques de collisions et d'échouements.
- > **L'importance des phares en cas de défaillance des outils modernes** : Bien que les systèmes électroniques (GPS, radars) soient largement répandus, les phares restent des repères essentiels, notamment en cas de panne.
- > **L'alerte des anciens navigants** : Le Pool Experts de Vigipol, composé d'anciens navigants, met en garde contre les conséquences sécuritaires et environnementales d'une telle décision.

Après la réduction de portée de plusieurs phares en mer (La Jument, Kéréon, Nividic), c'est désormais un phare d'atterrissage clé qui est menacé. Si cette réduction était mise en œuvre, **aucun phare ne serait visible pour les 50 000 navires transitant chaque année au large de Ouessant.**

Les insulaires, les marins et les riverains du littoral n'ont pas oublié les catastrophes maritimes qui ont marqué la fin du XX^e siècle dans le nord de l'Iroise (*Olympic Bravery, Amoco Cadiz, Tanio...*).

Le conseil municipal,

APPORTE son soutien à la commune de Ouessant et appelle à l'abandon de ce projet.

DEMANDE à la DIRM NAMO d'annuler ce projet qui porte atteinte à la sécurité maritime.

DISCUSSION

Remerciements des enfants de l'école Ste Anne pour la subvention attribuée qui a contribué au voyage scolaire à Font Romeu.

Madame Le Maire informe que l'inauguration du poste ENEDIS aura lieu le 13 mai 2025 à 14h.

La séance est levée à 21h55

Le Maire
Annaïck HUCHET



Le secrétaire de séance
Gaël GIRARD

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Gaël Girard", written in a cursive style.

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL BANGOR
LE 9 AVRIL 2025

numéro de délibération	date d'examen	OBJET	VOTE DU CM
DELIB2025-16	09/04/2025	affectation des résultats 2024 budget principal et budget "accueil et camping"	approuvée
DELIB2025-17	09/04/2025	fixation des taux de fiscalité directe locale 2025	approuvée
DELIB2025-18	09/04/2025	vote du budget primitif 2025 budget principal et budget "accueil et camping"	approuvée
DELIB2025-19	09/04/2025	création d'un emploi permanent- filière technique grade adjoint technique principal 1ère classe	approuvée
DELIB2025-20	09/04/2025	subvention voya scolaire DINARD élève école communale du 23 au 27 juin 2025	approuvée
DELIB2025-21	09/04/2025	contributions financières 2025 aux organismes de regroupement	approuvée
DELIB2025-22	09/04/2025	participation financière frais de scolarité école de LOCMARIA 2023/2024	approuvée
DELIB2025-23	09/04/2025	projet soutien "le ambassadrice du don d'organe"	approuvée
DELIB2025-24	09/04/2025	service commun "mission foncière" avenant n°1	approuvée
DELIB2025-25	09/04/2025	motion de soutien à la commune d'Quessant au titre de la sécurité maritime	approuvée

Fait à BANGOR, le 15 avril 2025

Le Maire

Annaïck HUCHET



